Briare

N° 2026-334-ST

A R R Ê T É

Réglementant la circulation et le stationnement ZI Gare de Chatillon – VC26 latéral à la ligne de chemin de fer VC3 de Briare à Dammarie – VC25 route de l'aérodrome

Le Maire de la Ville de BRIARE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée par l'entreprise AM3L, tendant à réglementer la circulation et le stationnement à la Zone Industrielle Gare de Chatillon, sur la VC26 latéral à la ligne de chemin de fer, la VC3 de Briare à Dammarie et la VC25 route de l'aérodrome, à l'occasion de travaux de remplacement et de pose de poteaux télécom pour le compte de leur client ORANGE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques,

A R R Ê T E

Article 1er : A l'occasion de travaux de remplacement et de pose de poteaux télécom par l'entreprise AM3L, Zone Industrielle Gare de Chatillon, sur la VC26 latéral à la ligne de chemin de fer, la VC3 de Briare à Dammarie et la VC25 route de l'aérodrome, à BRIARE, la circulation se fera par alternat (signalisation manuelle par panneaux) à hauteur du chantier et de façon strictement limitée à la durée du chantier, **du lundi 5 octobre au vendredi 20 novembre 2026.**

Article 2 : A l'occasion de travaux de remplacement et de pose de poteaux télécom par l'entreprise AM3L, Zone Industrielle Gare de Chatillon, sur la VC26 latéral à la ligne de chemin de fer, la VC3 de Briare à Dammarie et la VC25 route de l'aérodrome, à BRIARE, le stationnement sera interdit aux abords du chantier, **du lundi 5 octobre au vendredi 20 novembre 2026.**

Article 3 : Durant ces interventions, le stationnement est interdit et déclaré gênant aux abords des chantiers. Les véhicules de chantier de l'entreprise AM3L seront autorisés à stationner aux abords du chantier.

Article 4 : Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place par les soins de de l'entreprise AM3L de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5 : L'entreprise AM3L a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents et de leurs conséquences pouvant survenir par défaut de non-conformité de cette signalisation.

Article 6 : L'entreprise AM3L prendra soin de reboucher les ouvertures de surface occasionnées par les travaux, dans un délai maximal d'une semaine. Elle devra également procéder à la remise en état et restituer la chaussée, les trottoirs, les accotements et autres dépendances de la voie publique dans leur état initial, à l'identique des conditions existantes avant l'intervention.

Article 7 : Tout véhicule en infraction à l'article 2, sera considéré en stationnement gênant au terme des articles R.417-10 et R. 417-11 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire, en application de l'article R.3251 et les suivants de Code de la Route.

Article 8 : La signalisation correspondante sera installée par les soins du pétitionnaire. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Conformément à l'article R-102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de ORLÉANS – 28 Rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- à la Police Municipale,
- au Centre de Secours de Briare,
- aux Services Techniques,
- à la DRD,
- à l'entreprise AM3L.

Briare-le-Canal, le 5 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BRIARE (LOIRET)

Gabriel DENIZOT

Gare de Châtillon	45250	Briare	47,6078067	2,7770050
Gare de Châtillon	45250	Briare	47,6073433	2,7777417
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6075133	2,7789567
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6081767	2,7792900
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6079600	2,7797117
Adresse individuelle non confirmée	45250	Briare	47,6075278	2,7789444
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6092367	2,7776233
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6110633	2,7751000
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6113433	2,7748300
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6115200	2,7747000
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6116717	2,7748050
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6118000	2,7749733
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6129017	2,7758283
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6132983	2,7757717
Z.I. La Terre du Camp	45250	Briare	47,6151850	2,7731983
Gare de Châtillon	45250	Briare	47,6080433	2,7767000
Gare de Châtillon	45250	Briare	47,6072222	2,7777778